



Ville de Pont-à-Mousson

Commission _URBANISME
Du 27 janvier 2021

Compte rendu de commission

Membres présents :

M. LEOUTRE

Mesdames FORMERY, GERNER

Messieurs GROSJEAN, PIZELLE, RICHIER, SOSOE, OHLING.

Absente excusée : Madame DIMOFF

Absents : Messieurs ALLAIT, JACQUOT, VAUTHIER

Participaient : M. THOMAS Directeur Général des Services - Madame VELLANDI service urbanisme

1) Projet de cession d'une parcelle communale dans le cadre plus global de l'aménagement de l'ancienne SUTE :

Monsieur Léoutre expose à l'assemblée le projet de vente d'une partie du site de l'ancienne SUTE, rue de l'université cadastré AC 196p à la société COMME TOIT pour la réalisation d'une résidence pour adultes handicapés.

Ce projet consistera à construire une résidence de logements adaptés, dans un bâtiment de type R+2 sans sous-sol. Le rez-de-chaussée sera en plain-pied avec le terrain naturel.

Le bâtiment abritera 34 logements (de type T2 / T3 / T4), ainsi que des locaux communs, pour une surface de plancher d'environ 1950 m².

Chaque logement bénéficiera d'un espace extérieur (balcon, loggia ou terrasse, avec jardinet privatif pour certains en rdc).

56 places de stationnement seront réalisées en surface, autour de la construction.

Il précise que le projet a été présenté à l'association bien vivre à Saint-Martin.

Le reste de la parcelle AC 196 quant à lui sera aménager à terme en parking et espaces verts à usage des riverains et des usagers du lycée marquette et de l'abbaye des prémontrés.

Il est évoqué également la création d'une liaison douce entre le site de l'ancienne SUTE et la rue du quai qui se situera sur le jardin de l'ancien presbytère situé au 3bis, rue saint martin.

Il est demandé par Madame FORMERY le planning de projet : Messieurs Léoutre et Thomas annoncent une livraison février 2023, date communiquée par Monsieur LEGENS représentant de la société COMME TOIT.

Monsieur OHLING prend la parole et regrette le choix de l'emplacement, le manque de concertation, que le projet ne soit pas inscrit dans une réflexion globale de projet, et plus précisément par l'utilisation d'outil tel que le Schéma d'Aménagement Directeur ou l'orientation d'aménagement et de programmation sur une durée de 15 à 20 ans. Il regrette aussi que les riverains ne soient pas impliqués de manière plus importante à la réflexion afin de travailler de manière collective et participative à la requalification du quartier.

Monsieur Léoutre rappelle à la commission que :

- * La société Comme Toit souhaite une implantation en centre-ville pour le bien-être de ses résidents ;
- * Qu'une concertation est bien entendue effectuée avec dans un premier temps une présentation à l'association bien vivre à Saint Martin ; puis au conseil du lycée marquette et aux riverains notamment ;
- * Que la démarche est pensée avec le futur aménagement de l'espace avoisinant notamment celui de l'ancienne SUTE, des rues de l'Université et Saint Martin ;
- * Que le projet respecte des aménagements paysagers et préserve les percées visuelles vers la Moselle.

Monsieur Pizelle rappelle que les schémas à long terme ne sont pas toujours un gage de réalisation comme le prouve le projet de rocade par le département.

Monsieur Richier indique contrairement à l'affirmation de Monsieur Ohling que la réflexion a été menée notamment dans le cadre du PLU et qu'un schéma d'aménagement directeur n'est pas en soit forcément adapté à la taille de notre commune, sur la durée, évoquée par Monsieur Ohling.

L'avis sollicité de la commission est le suivant :

Favorable : 7
Abstention : 1 (Monsieur OHLING)
Opposition : 0

Aucune question diverse n'étant abordée la séance est levée.

Fait à PONT-A-MOUSSON
Le 27/11/2020
Le Président de la commission

Gérard LEOUTRE
Adjoint au Maire délégué à la sécurité, à l'Urbanisme et aux affaires patriotiques.

